

Procès-verbal de réunion du Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail Départemental du Mercredi 21 Avril 2010

Le CHSD s'est réuni de 10 h 15 à 11h50
Cette réunion est la 1^{ère} réunion de l'année 2010 – Il s'agit d'une réunion ordinaire.

Le Comité se réunit sous la présidence de M. Michel RICARD, Secrétaire Général de l'Inspection Académique.

Participent à la réunion :

Au titre des représentants de l'administration

- RICARD Michel, Secrétaire Général de l'Inspection Académique
- CRAPOULET Annie, DRHD
- POUJOL Yves, Chef de Cabinet
- DELLA-VECCHIA Evelyne, Chef de Division de la DAGM
- PELLEING Françoise, Médecin responsable du département

Au titre des représentants des organisations syndicales :

F.S.U.

- BARLATIER Alain, professeur, Lycée Artaud
- BRUGIER Joël, Professeur, Collège Campagne Alleman

Au titre de la médecine de la prévention

excusée

Au titre de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité

BECHET Pierre

Au titre des ACMO

NIGITA Marc, ACMO académique
PREMARTIN Armand, ACMO départemental

M. BRUGIER Joël, représentant de la FSU est désigné secrétaire adjoint de la présente séance.

Monsieur RICARD secrétaire Général constate que les représentants du personnel sont peu nombreux, ils évoquent des problèmes de transport, accidents de la circulation qui bloquent l'autoroute et grève RTM, et propose de commencer la séance. Il présente l'ordre du jour.

I : Adoption du procès verbal du 18 novembre 2009

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès verbal de la réunion précédente est approuvé.

II : Bilan de la campagne de vaccination contre la grippe A

Le docteur PELLEING, Médecin responsable départemental, présente le bilan de la campagne de vaccination contre la grippe A.

La campagne a commencé en novembre 2009, 8.6 % des élèves du département ont été vaccinés. Le pourcentage d'élèves vaccinés en collège est supérieur à celui des lycées. Les lycées professionnels obtiennent le taux le plus faible, 2%. La vaccination a rencontré une certaine méfiance de la part des élèves des secteurs défavorisés. L'appréhension au sujet de la composition du vaccin explique en partie la réticence de certains élèves à se faire vacciner. Mme PELLEING a constaté qu'il y avait peu d'écart entre l'accord parental et le moment de la vaccination sinon suite au bilan de santé fait sur place. Peu de personnel a accepté de se faire vacciner malgré l'ouverture de centres spécifiques « Education Nationale » après les vacances de Noël.

Cette campagne a mobilisé le personnel de santé scolaire, médecins, infirmières et secrétaires ainsi que les chefs d'établissement.

Monsieur RICARD souligne la forte implication des personnels et la capacité de l'Education Nationale à se mobiliser efficacement et rapidement autour d'une cause nationale. Il insiste sur l'aspect positif : l'implication de tous les personnels qui sont su travailler rapidement en équipe. C'est un plus dont pourront bénéficier d'autres actions.

M. BRUGIER demande s'il existe une possibilité d'une résurgence du virus dans l'hémisphère sud. Le docteur PELLEING répond qu'il n'y a pas de recrudescence et que le vaccin contre la grippe saisonnière inclura celui de la grippe A pour l'hiver prochain.

M. BARLATIER demande si l'administration a constaté une augmentation des absences des élèves par rapport aux années précédentes. Madame PELLEING répond que des secteurs ont été touchés plus que d'autres (Istres, St Chamas) mais qu'il n'y a pas eu de décision de fermeture d'écoles.

Elle souligne que des personnels volontaires de l'Education Nationale ont travaillé dans les centres dédiés et qu'ils seront prochainement rémunérés.

III : Etude de la qualité de l'air dans les écoles

Une campagne nationale d'étude de la qualité de l'air à l'intérieur des écoles est en cours, environ 150 établissements sont concernés sur le plan national. Dans les Bouches- du- Rhône, des écoles ont été retenues à Aubagne, Les Pennes Mirabeau, Coudoux, Port de Bouc. Les résultats sont corrects sauf à Port de Bouc où les recherches sont toujours en cours pour identifier la cause.

M. BRUGIER (FSU) demande quelle est la cause essentielle de cette pollution.
Réponse de M PREMARTIN : un taux de formaldéhyde important.

M. PREMARTIN, ACMO départemental, rappelle qu'il faut aérer les pièces à chaque récréation. La pollution interne est souvent due à l'aménagement intérieur (mobilier, peinture). L'Etat mène une réflexion sur la création d'un label de qualité exempt de solvant nocif en ce qui concerne l'aménagement intérieur.

M. BECHET, Inspecteur Hygiène et Sécurité, insiste sur les ventilations naturelles obligatoires (hautes et basses).

IV : Relation avec les collectivités territoriales

M. NIGITA, ACMO académique, rend compte du travail effectué en collaboration avec les collectivités territoriales.

Le Conseil Général a pris en compte l'évaluation des risques pour ses agents. Une convention a été signée entre le Rectorat et le Conseil Général pour la formation des ACMO. Il se félicite de la bonne collaboration du Conseil Général sur la prévention des risques.

Le Conseil Régional est moins réactif au sujet de l'évaluation des risques de ses agents travaillant en EPLE.

Une formation des gestionnaires d'EPLE est mise en place au sujet de l'élaboration du document unique. Il rappelle que la DASHCT accompagne les chefs d'établissement pour la préparation du programme annuel de prévention des risques et l'aide à l'élaboration du document unique qui doivent être présentés en conseil d'administration. Il invite chacun à consulter régulièrement le site de DASHT.

M BARLATIER (FSU) souligne les difficultés rencontrées dans les relations avec les municipalités.

Pour le premier degré, M. PREMARTIN annonce l'envoi d'une enquête sur l'évaluation des risques par le biais des circonscriptions et rappelle l'obligation des exercices d'évacuation. Des efforts doivent être faits pour l'utilisation systématique des fiches de relevé d'observation lors d'incident et des registres de sécurité.

M. BRUGIER (FSU) s'inquiète du pourcentage de 30% important selon lui, d'école qui ne répondent pas à l'enquête.

V : Bilan intermédiaire de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité

L'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique prévoit d'étendre les compétences des CHS aux conditions de travail et de faire des CHSCT le lieu de dialogue et de concertation dédié aux questions de santé de sécurité et de condition de travail et de réaffirmer le rôle du CHSCT dans l'identification et la prévention des risques.

Au sujet de la sécurité, M. BECHET préconise le respect des textes et surtout souhaite obtenir l'adhésion de tous les personnels.

L'Inspecteur a effectué 35 inspections depuis le précédent CHSD. Il est saisi régulièrement par les syndicats et les chefs d'établissement. Il intervient suite à des accidents du travail, au moment des rénovations d'établissement, lors de problèmes organisationnels (prise en charge d'enfants en salle de repos en maternelle, ATSEM et enseignants).

M. BARLATIER constate que souvent les élèves des lycées sont autorisés à sortir pour fumer lors des récréations et il souhaite savoir quelle est la responsabilité de l'Education Nationale en cas d'accident.

M. BECHET répond que le chef d'établissement est responsable. Cela implique qu'un contrôle des élèves mineurs autorisés à sortir soit effectué. La question des abords se pose, mais n'est pas précisément tranchée par la réglementation.

VI : Formation des membres des CHS et des ACMO

Une formation des membres des CHS a été organisée au mois de mars 2010. M. NIGITA s'interroge sur le profil que devraient avoir les agents proposés comme ACMO sachant que les tâches sont en constante évolution et qu'il est le responsable de l'évaluation des risques. C'est pourquoi il serait favorable la désignation d'agents de catégorie A ou B.

M. BARLATIER (FSU) demande à quelle date les CHS seront transformés en CHSCT et quelles seront les modifications de la structure.

L'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique prévoit cette mise en place mais le calendrier et les conditions de mise en œuvre ne sont pas encore arrêtés.

VII : Questions diverses

Les représentants du personnel (FSU) souhaitent que soit annexée la liste des établissements visités par l'Inspecteur Hygiène et Sécurité.

M. BECHET répond que la connaissance de cette liste entre dans les prérogatives des représentants des personnels. La liste sera jointe au présent procès verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. RICARD remercie les participants.

La réunion se termine à 11h 50.

Fait à Marseille le 21 avril 2010.

La secrétaire
Annie CRAPOULET

le secrétaire adjoint
Joël BRUGIER

Le Président
Michel RICARD